
Présidence : Pologne**1360^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 3 mars 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 10
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 25

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński
Ambassadeur M. Czaplinski

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, présenté ses condoléances à la famille de M^{me} Maryna Fenina, membre du personnel local de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, qui a été tuée lors du bombardement de Kharkiv (Ukraine), le 1^{er} mars 2022. Le Conseil a ensuite observé une minute de silence.

Président, M. S. Sukhomline (maire de Zhytomyr (Ukraine)), Comité international de la Croix-Rouge, Fédération de Russie (annexe 1), Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine et auprès du Groupe de contact trilatéral (annexe 2)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Ukraine (PC.DEL/349/22), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 3), Canada (annexe 4), États-Unis d'Amérique (annexe 5) (PC.DEL/331/22), Royaume-Uni (annexe 6), Turquie (annexe 7), Albanie (annexe 8), Monténégro (annexe 9), Suisse

(PC.DEL/342/22 OSCE+), Islande (annexe 10), Géorgie (annexe 11), Saint-Marin (annexe 12), Andorre (annexe 13), Slovénie (annexe 14), Norvège (annexe 15), Bosnie-Herzégovine (annexe 16), Biélorussie (PC.DEL/340/22 OSCE+), France, Japon (Partenaire pour la Coopération) (annexe 17), Secrétaire générale, Fédération de Russie, Lettonie (annexe 18), Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/10/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Crimes commis par l'Ukraine contre la population civile et réaction inacceptable des pays occidentaux à l'opération militaire spéciale : Fédération de Russie (annexe 19), Président, États-Unis d'Amérique, France-Union européenne, Ukraine, Norvège, Canada (annexe 20), Royaume-Uni, Allemagne

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Appel téléphonique tenu le 17 février 2022 entre le Président en exercice et le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M. A. Blinken* : Président
- b) *Appel téléphonique tenu le 20 février 2022 entre le Président en exercice et la Secrétaire générale de l'OSCE, M^{me} H. M. Schmid* : Président
- c) *Réunion tenue le 22 février 2022 entre le Président en exercice et le Secrétaire général de l'OTAN, M. J. Stoltenberg* : Président
- d) *Réunion tenue le 24 février 2022 entre le Président en exercice et le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. D. Kuleba* : Président
- e) *Appels téléphoniques tenus le 25 février 2022 entre le Président en exercice et la Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, M^{me} L. Truss, la Ministre canadienne des affaires étrangères, M^{me} M. Joly, et le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M. A. Blinken* : Président
- f) *Allocution prononcée le 24 février 2022 par le Président en exercice à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE* : Président
- g) *Appels téléphoniques tenus le 26 février 2022 entre le Président en exercice et la Ministre norvégienne des affaires étrangères, M^{me} A. Huitfeldt, et le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Y. Hayashi* : Président
- h) *Appel téléphonique tenu le 1^{er} mars 2022 entre le Président en exercice et la Ministre australienne des affaires étrangères, M^{me} M. Payne* : Président
- i) *Réunion tenue le 1^{er} mars 2022 à Łódź entre le Président en exercice, la Ministre fédérale allemande des affaires étrangères, M^{me} A. Baerbock, et le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, M. J.-Y. Le-Drian, au format du triangle de Weimar, avec la participation par visioconférence du Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. D. Kuleba* : Président

- j) *Appel téléphonique tenu le 2 mars 2022 entre le Président en exercice et le Président suisse, M. I. Cassis* : Président
- k) *Déclaration prononcée le 17 février 2022 par le Président en exercice sur le bombardement présumé d'une maternelle dans la région de Stanytsia Louhanska* : Président
- l) *Déclaration faite conjointement le 18 février 2022 par le Président en exercice et la Secrétaire générale de l'OSCE, M^{me} H. M. Schmid, sur l'augmentation sensible de la violence armée dans l'est de l'Ukraine et un appel à la désescalade* : Président
- m) *Déclaration faite conjointement le 22 février 2022 par le Président en exercice, la Secrétaire générale de l'OSCE, M^{me} H. M. Schmid, et le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, M. R. Montella, sur la reconnaissance de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk par la Fédération de Russie, en violation du droit international et des principes fondamentaux de l'OSCE, et en contradiction avec les accords de Minsk* : Président
- n) *Déclaration faite conjointement le 24 février 2022 par le Président en exercice et la Secrétaire générale de l'OSCE, M^{me} H. M. Schmid, condamnant l'action militaire menée par la Russie contre l'Ukraine* : Président, Fédération de Russie, Ukraine, Lettonie (annexe 21), France-Union européenne, Suède, France, Macédoine du Nord

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Aucune déclaration

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Invocation du Mécanisme de Moscou afin d'examiner les répercussions sur les droits humains et l'impact humanitaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des actes de guerre qu'elle y a commis : Canada (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie) (annexe 22), Royaume-Uni (annexe 23), États-Unis d'Amérique (annexe 24), Ukraine (annexe 25), Fédération de Russie (annexe 26), France-Union européenne, Canada (annexe 27)

4. Prochaine séance :

Jeudi 10 mars 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous faire part, ainsi qu'à tous les hauts responsables assis à la tête de la table, de nos protestations catégoriques contre les actions que vous, Monsieur le Président, entreprenez de façon unilatérale et arbitraire, sans tenir compte d'aucune règle. Qui vous a donné le droit de déclarer que l'OSCE sous sa forme actuelle n'existait plus ? Nous avons tous, y compris la Fédération de Russie, conféré à la Pologne les droits de la Présidence, mais pas aux fins de transformer un organe décisionnel, en l'occurrence le Conseil permanent, en un stand de foire et en un show politique.

Permettez-moi également d'exprimer notre désaccord catégorique avec la formulation du premier point de l'ordre du jour annoncé par vous aujourd'hui, une formulation à dessein non consensuelle, qui ne tient pas compte des opinions de tous les États participants de notre Organisation et qui est de nature ouvertement conflictuelle. Une fois de plus, la Présidence n'a fait aucune tentative de parvenir à un accord sur une formulation consensuelle avec les États participants de l'OSCE, comme l'exigent les Règles de procédure adoptées par les ministres des affaires étrangères en 2006. Je ne m'appesantirai pas sur des dispositions spécifiques. Le fait de s'écarter du cadre fondé sur le consensus enfreint également le mandat de la Présidence en exercice tel qu'il est énoncé dans la décision du Conseil ministériel réuni à Porto en 2002. Nous insistons une nouvelle fois énergiquement sur la nécessité pour la Présidence polonaise de recommencer à respecter les documents réglementaires.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1360

3 March 2022

Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 2

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE EN UKRAINE ET AUPRÈS DU GROUPE DE CONTACT TRILATÉRAL

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les ambassadeurs,
Chers collègues,

Je vous remercie de m'avoir invité à intervenir devant le Conseil permanent de l'OSCE. Je le fais aujourd'hui moins en ma qualité de Représentant spécial auprès du Groupe de contact trilatéral qu'en tant que Représentant spécial de l'Ukraine.

Il y a de nombreuses questions à traiter d'urgence, comme l'ont déjà dit d'autres orateurs.

Mais aujourd'hui, je souhaite attirer l'attention sur la situation humanitaire alarmante et les souffrances croissantes des civils en Ukraine. Avec mes collègues du Bureau du Représentant spécial, nous recevons de plus en plus d'appels et de courriers inquiets de personnes vivant dans différentes parties de l'Ukraine.

« Il est difficile de se procurer des médicaments ; je n'ai pas encore trouvé de pharmacie ouverte. Les marchés alimentaires sont à moitié vides ou presque vides ; le pain est le plus gros problème maintenant, les files d'attente sont énormes, mais il est encore possible de trouver de la nourriture. Il est aussi difficile de trouver de la viande et du poulet. » Ce message reçu hier provient de la périphérie de Kiev.

Je remercie le Président, la Présidence de l'OSCE, la Secrétaire générale et le Secrétariat de l'OSCE des efforts déployés et de l'attention portée à la situation humanitaire.

Cependant, je tiens, avant toute chose, à souligner une évidence. La réunion ordinaire du Groupe de contact trilatéral n'a pas eu lieu comme prévu hier, le 2 mars. Dans la situation actuelle, il était évidemment impossible de convoquer la réunion.

S'agissant du Groupe de contact trilatéral, j'adresse le message suivant : le Groupe, tout comme le format Normandie, est une plateforme existante. Il reste et restera disponible pour tenir des débats.

Monsieur le Président,

J'en viens maintenant aux questions humanitaires.

La guerre lancée la semaine dernière par le Président Poutine en est à son huitième jour.

Il y a un risque croissant de catastrophe humanitaire. Il semble que les villes, les civils et les infrastructures civiles soient de plus en plus délibérément pris pour cible. Tous ces actes, ainsi que le recours à la force de façon disproportionnée ou l'utilisation d'armes sans discernement, peuvent constituer des crimes de guerre. J'ai noté que la Cour pénale internationale avait ouvert une enquête sur d'éventuels crimes internationaux commis en Ukraine. Tant la Russie que l'Ukraine doivent respecter les obligations leur incombant en vertu du droit international humanitaire.

La crise humanitaire s'intensifie et les besoins humanitaires augmentent dans les villes où les combats font rage. L'approvisionnement en eau et en électricité est fortement perturbé. À Hostomel, Irpin et Bucha, villes situées à l'ouest de Kiev, on manque de nourriture et de médicaments ; l'approvisionnement est interrompu et aucun couloir humanitaire n'a été mis en place pour venir en aide à la population civile. Kiev est au bord de la crise alimentaire. De nombreuses villes ukrainiennes qui sont attaquées ou assiégées se trouvent dans une situation semblable. Le manque de médicaments devient un problème urgent pour la population ; il est notamment difficile de se procurer de l'insuline dans les pharmacies ukrainiennes. Tout cela vient s'ajouter à l'exode massif de réfugiés vers les pays voisins.

Comme annoncé dans le cadre de l'appel d'urgence lancé hier par l'ONU, 12 millions de personnes en Ukraine auront besoin d'une aide humanitaire dans les mois à venir.

La volonté d'aider ne manque pas. Les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et des millions de personnes veulent tous aider les personnes qui vivent en Ukraine. Je pense que le financement n'est pas le principal problème actuellement.

Pour prendre un exemple concret de nos principaux défis : hier, des travailleurs humanitaires finlandais se sont réjouis d'être parvenus à acheminer une aide importante en Pologne. Mais je poserais la question suivante : cette aide est-elle vraiment en cours d'acheminement ? Autrement dit, arrivera-t-elle en Ukraine, sera-t-elle distribuée de manière systématique et professionnelle aux personnes dans le besoin ? De nombreux donateurs sont confrontés au même problème.

Il va de soi qu'on ne peut pas reprocher cette situation à ceux qui apportent leur aide. Ni aux acteurs humanitaires. Les acteurs humanitaires sont sur le terrain, prêts à aider. Mais ils ne peuvent actuellement pas faire leur précieux travail en raison de l'intensification de la guerre. La sûreté et la sécurité du personnel humanitaire doivent être assurées afin qu'il puisse venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin. Pour cela, nous avons besoin de couloirs humanitaires.

En d'autres termes et de manière plus générale, les cessez-le-feu et les couloirs humanitaires sont indispensables pour permettre l'évacuation et le passage en toute sécurité des civils ainsi que l'acheminement efficace de l'aide.

Sur la crise humanitaire en cours, je tiens à citer le journal *Novaya Gazeta*, dont le rédacteur en chef, M. Dmitri Muratov, a reçu le prix Nobel de la paix 2021 :

« Une trêve. Immédiatement.

Les négociations doivent porter uniquement sur cette question.

Un cessez-le-feu.

Empêcher une catastrophe humanitaire. Sauver les civils. Mettre en place des couloirs humanitaires. Évacuer les enfants et les personnes âgées.

Sauver les blessés. Échanger les prisonniers.

Enterrer les morts.

Tout le reste, c'est pour plus tard. »

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1360

3 March 2022

Annex 3

FRENCH

Original: ENGLISH

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation française, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

Nous saluons votre décision d'axer l'ordre du jour de la séance du Conseil permanent d'aujourd'hui sur l'invasion préméditée, non provoquée, injustifiée et brutale de l'Ukraine par la Russie. Il nous est impossible de poursuivre nos activités habituelles. La guerre d'agression lancée par la Russie et directement soutenue par la Biélorussie marque un tournant dans l'histoire de notre continent.

Il ne faut pas se faire d'illusions maintenant. Il s'agit d'une guerre à grande échelle lancée par un agresseur, la Russie, avec la participation directe du régime de Loukachenko en Biélorussie en tant que coagresseur, contre un État voisin indépendant et souverain, l'Ukraine. L'UE soutient résolument le droit naturel à la légitime défense de l'Ukraine, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Aucun mensonge éhonté, ici ou dans d'autres enceintes internationales, aucune campagne de désinformation et de propagande ne peut cacher l'horrible vérité : la Russie a décidé de lancer la plus grande guerre d'agression en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. En violation claire et flagrante du droit international, des principes de la Charte et de l'acquis de l'OSCE.

Le bombardement délibéré de cibles civiles est honteux, répréhensible et totalement inacceptable. Il est contraire au droit international et au droit international humanitaire, y compris au droit de la guerre. Ces derniers jours, la Russie a bombardé les villes ukrainiennes de Kharkiv, Kherson, Marioupol, Tchernihiv et la capitale, Kiev. Elle est responsable des répercussions désastreuses sur la sécurité et la stabilité européennes et mondiales. Elle porte l'entière responsabilité de cet acte d'agression et de toutes les destructions et pertes de vies humaines qu'il provoque. Nous saluons la décision du Procureur de la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête sur d'éventuels crimes de guerre ou crimes contre l'humanité en Ukraine. Les auteurs de ces actes doivent et devront rendre des comptes.

Ne vous y trompez pas : il s'agit de la guerre du Président Poutine, malheureusement soutenue activement par le régime de Loukachenko en Biélorussie. La propagande du Kremlin et la création d'une fausse réalité parallèle ont conduit la Russie à la guerre. Des

manifestations anti-guerre ont lieu dans de nombreuses villes de Russie. Au total, plus de 6 500 personnes ont été arrêtées lors de diverses manifestations anti-guerre depuis le 24 février. Les tribunaux russes prononcent des peines allant de 5 à 30 jours de détention ou de fortes amendes à l'encontre des manifestants. Plus d'un million de signatures ont été recueillies à ce jour dans le cadre d'une pétition visant à mettre fin à la guerre de Poutine. Dans une société où la liberté d'expression et la liberté des médias sont réprimées et où toute opposition est qualifiée d'étrangère, d'extrémiste, voire de terroriste, la peur règne. Mais il y a aussi le courage de s'opposer à la guerre. Malgré les demandes orwelliennes de Roskomnadzor de censurer toute référence à la guerre menée contre l'Ukraine, la vérité doit et va prévaloir.

Nous condamnons l'implication active du régime de Loukachenko dans l'agression en cours contre l'Ukraine et cela ne restera pas sans conséquence. L'UE a demandé à plusieurs reprises à la Biélorussie de ne pas faciliter l'agression russe et de se conformer à ses obligations internationales. En vain. Ce n'est pas un hasard si, le 27 février, le régime a organisé un simulacre de référendum constitutionnel, dans un contexte de violations généralisées des droits humains et de répression brutale dans toute la société biélorusse et de manifestations anti-guerre. La suppression de la référence au statut non nucléaire de la Biélorussie dans l'article 18 de la Constitution n'est qu'une pièce de plus dans le puzzle inquiétant des mesures incendiaires et illégales prises par le régime.

Nous exigeons de la Russie qu'elle cesse immédiatement ses hostilités, retire sans condition toutes ses forces et tous ses équipements militaires de l'ensemble du territoire ukrainien et respecte pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. La Russie doit respecter le droit international humanitaire et le droit de la guerre et cesser ses attaques contre les zones densément peuplées et les infrastructures essentielles. À cet égard, nous saluons la résolution adoptée hier par une très large majorité dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies condamne l'agression russe contre l'Ukraine. Nous demandons à la Russie de renoncer à sa campagne de désinformation et à ses cyberattaques. Nous rejetons catégoriquement les discours russes faisant allusion à un éventuel recours aux armes de destruction massive.

Déplorant les pertes tragiques en vies humaines et la souffrance humaine en Ukraine, l'UE est solidaire de toutes celles et ceux dont la vie a été touchée par la guerre de Poutine et, en particulier, des groupes très vulnérables, comme les femmes, les enfants et les personnes âgées. Les droits de ces personnes doivent être garantis en toutes circonstances et tout abus ou violation sera puni. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR) a confirmé lundi qu'au moins 102 civils, dont sept enfants, avaient été tués et 304 autres avaient été blessés en Ukraine depuis le début des hostilités avec la Russie, tout en précisant que ces chiffres étaient probablement largement sous-estimés. Selon le HCR, un million de personnes ont déjà fui la guerre en Ukraine pour se réfugier dans les pays voisins. Depuis notre dernière réunion, plus de 800 000 personnes ont traversé la frontière avec la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie et la Roumanie. L'UE collabore à tous les niveaux avec ses États membres, l'Ukraine et la République de Moldavie pour faciliter l'arrivée en toute sécurité des ressortissants de pays tiers.

L'UE réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement

reconnues. Nous demandons à tous les pays de ne pas reconnaître l'annexion illégale par la Russie de la péninsule de Crimée en 2014, ainsi que les deux entités séparatistes autoproclamées en Ukraine, ni de leur apporter une aide ou une assistance quelconque. L'UE a réagi rapidement et avec force aux actions illégales, injustifiées et répréhensibles de la Russie en adoptant des mesures restrictives. Ces derniers jours, nous avons adopté, en étroite coordination avec nos partenaires et alliés, de nouvelles mesures sévères à l'encontre des principales institutions et banques russes, ainsi que des cerveaux de cette guerre, dont le Président Poutine. Ces mesures comprennent l'interdiction du survol de l'espace aérien et de l'accès aux aéroports de l'UE par les transporteurs russes de tous types, ainsi que l'interdiction d'effectuer des transactions avec la Banque centrale russe. Nous renforcerons également notre coordination contre la désinformation et d'autres formes de guerre hybride. L'UE est également convenue d'adopter un nouvel ensemble de mesures individuelles et économiques concernant également la Biélorussie pour répondre à l'agression militaire russe non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, que la Biélorussie a facilitée. Elle a en outre décidé de fournir à l'Ukraine une aide humanitaire d'urgence, ainsi que des équipements et des fournitures aux forces armées ukrainiennes au moyen du Fonds européen pour la paix.

Conformément aux principes fondamentaux de l'OSCE, nous sommes fermement convaincus que les conflits doivent être résolus par le dialogue et les négociations. Soyons clairs. Le monde démocratique demandera des comptes à tous les responsables de cette guerre et à tous ceux qui violent le droit de la guerre et le droit international humanitaire. Le recours à la force et à la coercition en vue de modifier les frontières n'a pas sa place au XXI^e siècle. L'UE continuera à coopérer étroitement avec ses voisins, alliés et partenaires et réaffirme son soutien et son attachement indéfectibles à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie et de la République de Moldavie.

Monsieur le Président, les Ukrainiens ont fait le choix courageux et volontaire de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit. Et aujourd'hui, ils résistent courageusement et héroïquement. Ils défendent leur terre et leur dignité. Leur liberté et leur peuple. Leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance. Leur démocratie. C'est aussi la dignité, la liberté et la démocratie de toute l'Europe qui sont attaquées et qu'ils défendent. C'est pourquoi l'UE considère qu'il est de son devoir moral et politique de relever ce défi historique. De défendre l'ordre international fondé sur des règles. De défendre le droit international et les principes et engagements de l'OSCE. L'UE restera unie dans sa solidarité avec l'Ukraine. Nous continuerons à nous tenir aux côtés du peuple ukrainien, de ses institutions et de ses représentants démocratiquement élus. Du bon côté de l'histoire.

En conclusion, nous souhaitons remercier de tout cœur les courageux observateurs de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine qui ont travaillé dans des conditions particulièrement difficiles ces derniers jours, en particulier les équipes présentes dans l'est et à Kiev, qui ont dû être évacuées dans des circonstances dangereuses. Nous pleurons la mort d'une employée locale de la Mission à Kharkiv. Nous demandons à la Russie d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel de Mission et de faciliter l'évacuation sans entrave des employés restants. Nous remercions tout particulièrement la Secrétaire générale et son équipe pour leurs efforts inlassables et la coordination de l'évacuation du personnel de la Mission. Enfin, nous sommes prêts à soutenir tous les efforts de la Présidence, des institutions autonomes et des structures exécutives de l'OSCE en vue d'adopter en priorité des mesures concrètes concernant la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine dans le cadre de l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité.

Merci. Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de la séance.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la Géorgie, l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Je voudrais commencer par adresser mes profondes condoléances aux amis et à la famille de Marina Fenina, membre de la Mission spéciale d'observation en Ukraine qui a été tuée hier lors du bombardement de Kharkiv par l'aviation russe. Des centaines de civils ukrainiens ont déjà été tués depuis que la Russie a lancé cette guerre ; Marina est, à notre connaissance, la première employée de l'OSCE à avoir perdu la vie dans cette attaque odieuse. Mes pensées vont donc également à tous nos observateurs de la Mission dont je ne peux qu'imaginer le chagrin et l'émotion face à cette terrible nouvelle. Je remercie une nouvelle fois la Secrétaire générale, M^{me} Schmid, et l'ensemble de l'équipe pour tout le travail accompli afin de mettre en sécurité le personnel de la Mission et le Coordonnateur de projets.

Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, et à vous exprimer notre plein soutien, pour avoir inscrit cette question à l'ordre du jour de la séance.

Je tiens également à remercier M. Soukhomlino, maire de Zhytomyr, M. Schuepp, du Comité international de la Croix-Rouge, et l'ambassadeur Kinnunen. Vous avez décrit clairement la catastrophe humanitaire qui résulte de la guerre déclenchée il y a huit jours par Vladimir Poutine. Le Canada se joint à votre appel à mettre en place de toute urgence un couloir humanitaire.

Monsieur le Président,

Mon ministre a souligné cette semaine que « cette invasion et cette guerre sont le choix d'un pays, la Fédération de Russie, de son gouvernement et de ses dirigeants, et en particulier, la décision du Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine. L'invasion russe de l'Ukraine, la plus grande menace pour la paix mondiale depuis sept décennies, est une suite d'événements froids, calculés et soigneusement planifiés par le Kremlin. »

Monsieur le Président,

Cette invasion préméditée a déjà eu un impact dévastateur sur la population ukrainienne en très peu de temps, avec des rapports faisant état de plus de 2 000 victimes

civiles. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de nombreuses victimes ont été causées par l'utilisation d'armes explosives ayant un large rayon d'impact, notamment de l'artillerie lourde et des systèmes de lance-roquettes multiples, ainsi que par des frappes aériennes dans les zones urbaines. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, près d'un million de réfugiés ont fui l'Ukraine pour se réfugier à l'Ouest au cours de la semaine écoulée.

La Fédération de Russie affirme qu'elle ne vise pas les infrastructures civiles, mais nous constatons tous que l'envahisseur russe a bombardé de nombreux quartiers résidentiels, des universités et des bâtiments des autorités régionales, pillé des magasins, des véhicules et des stations-service, et frappé des hôpitaux, des banques de sang, des écoles et des orphelinats.

Le 1^{er} mars, le procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Karim Khan, a décidé d'ouvrir une enquête sur la situation en Ukraine, « convaincu qu'il existe une base raisonnable pour croire que des crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont pu être commis en Ukraine ». Comme plusieurs autres États membres de la CPI, le Canada a saisi la Cour sur la situation en Ukraine en raison des nombreuses allégations de crimes internationaux graves commis en Ukraine par les forces russes, notamment des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Nous demandons à la Russie de coopérer avec la Cour. Les auteurs de ces crimes graves doivent être traduits en justice.

Monsieur le Président,

La communauté internationale est unie comme jamais auparavant dans sa condamnation de la guerre d'agression non provoquée de la Russie contre l'Ukraine. Nous sommes restés fidèles à notre parole selon laquelle nous répondrions à toute invasion de l'Ukraine par des conséquences dévastatrices pour l'économie russe, qui se font déjà sentir.

En revanche, la promesse du Président Poutine de ne pas envahir l'Ukraine était un mensonge : il a fait preuve de mauvaise foi diplomatique jusqu'au 24 février.

Le Président biélorusse Loukachenko est également complice de ces mensonges puisqu'il a affirmé que les forces et le matériel russes retourneraient dans le pays après leurs « exercices » militaires. Au lieu de cela, il a renoncé à la souveraineté de la Biélorussie afin de conserver le pouvoir et permis à la Russie d'utiliser son territoire pour envahir l'Ukraine. En agissant ainsi, il se rend complice de la guerre d'agression illégale de la Russie. Et suite au référendum constitutionnel illégitime du régime de Loukachenko, la Biélorussie est maintenant prête à autoriser la Russie à positionner des armes nucléaires sur son sol. Il s'agit d'une menace directe pour la sécurité des voisins pacifiques de la Biélorussie et d'une atteinte à la stabilité mondiale.

Monsieur le Président,

Face à cette agression injustifiée et injustifiable, l'Ukraine reste fermement et résolument attachée à la démocratie et à son désir de forger sa propre voie souveraine et démocratique. Le monde a vu le courage du peuple ukrainien en cette période difficile, et la réaction a été sans appel. La guerre doit cesser. La démocratie, la liberté et l'égalité

souveraine doivent prévaloir. Le Canada est aux côtés de l'Ukraine. Les peuples du monde entier sont aux côtés de l'Ukraine.

En Russie, la population est aux côtés de l'Ukraine. Elle continue de s'opposer à l'invasion de l'Ukraine, même si des milliers de personnes, dont de jeunes enfants, ont été arrêtées pour avoir protesté pacifiquement contre la guerre injustifiée et non provoquée de Poutine contre le peuple ukrainien.

En conclusion, Monsieur le Président, je demande de nouveau à la Russie de cesser immédiatement son attaque inadmissible et de retirer sans délai toutes ses troupes et tous ses équipements militaires du territoire ukrainien.

Et je voudrais rappeler à la Russie qu'il doit toujours y avoir une place pour la diplomatie et le dialogue, mais pour que cela soit possible, elle doit mettre en œuvre un cessez-le-feu immédiat et arrêter complètement ses attaques contre les villes et les civils ukrainiens.

Slava Ukraini.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous prie de joindre ma déclaration au journal de la séance.

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais commencer par me joindre à vous et à mes autres collègues pour exprimer mes condoléances les plus profondes à la famille de Maryna Fenina, membre du personnel local de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine, qui a perdu la vie sous les bombardements russes à Kharkiv. Maryna est le deuxième membre de la MSO à avoir été tué par la violence russe après Joseph Stone, mort en 2017. Je tiens à remercier M. le Directeur Schüepp, M. l'Ambassadeur Kinnunen et, en particulier, M. le maire Sukhomline, pour son message fort.

Nous sommes au huitième jour de la guerre préméditée et non provoquée menée par la Russie contre l'Ukraine. Après avoir menacé et tyrannisé l'Occident pendant des mois et après avoir rejeté d'innombrables ouvertures diplomatiques, dont celles faites ici à l'OSCE, la Fédération de Russie a fait le choix fatidique et tragique de tenter de subjuguer une nation indépendante, de la soumettre à sa volonté par la force brute.

Mais les dirigeants russes ont commis une terrible erreur de calcul. Le courage des Ukrainiens et leur détermination à vivre en liberté et à défendre leur patrie contre un envahisseur étranger n'ont fait que croître à mesure que l'offensive russe s'intensifiait et devenait plus sanglante et barbare. Comme le fusilier marin ukrainien, Vitaliy Skakun, qui a sacrifié sa vie en faisant sauter un pont afin de ralentir les forces russes en approche. Comme les 13 gardes-frontières ukrainiens sur l'île des Serpents, qui ont refusé de se rendre aux Russes. Comme les civils entonnant leur hymne national debout, agenouillés ou couchés devant des chars russes.

Il n'y a pas d'équivoque ou de compromis possible dans cette guerre. Il n'y a que le mal et la résistance. Nous devrions prêter attention aux propos du maire de Zhytomyr. L'aide humanitaire est certes nécessaire, mais les armes dont les Ukrainiens ont besoin pour se défendre, défendre leurs familles, leurs villes et leur patrie le sont tout autant.

Chers collègues, il est de notre devoir à tous de témoigner des violences, des souffrances, des morts et des destructions que cette guerre menée par choix a engendrées. Nous constatons que la Russie tue de plus en plus de civils : des femmes, des enfants et des

personnes âgées meurent sous les tirs de barrage sanglants de la Russie. L'hôpital national spécialisé ukrainien des enfants Okhmatdyt à Kiev, par exemple, a subi le 25 février un tir de missile russe. Une jeune fille âgée de six ans, qui avait été blessée à la suite du bombardement russe d'un supermarché de Marioupol dimanche dernier, est morte peu après son arrivée à l'hôpital, son pyjama ensanglanté décoré de licornes de dessins animés. Une quincaillerie a par ailleurs été détruite intégralement. Même le mémorial de l'holocauste de Babyn Yar a été touché par des missiles russes.

Tant de vies perdues et tant de souffrances dramatiques en seulement huit jours. Et dans quel but ? Pour créer une sphère d'influence ? De quel type d'influence s'agit-il ?

Je me dois également d'adresser une mise en garde à toutes les personnes présentes à ce Conseil. Nous parlons de cette guerre depuis plusieurs mois. Nous disposons d'informations crédibles selon lesquelles les forces russes établiraient des listes nominatives d'Ukrainiens devant être tués ou envoyés dans des camps à la suite d'une occupation militaire. Nous disposons également d'informations crédibles selon lesquelles les forces russes d'occupation prendront probablement des mesures létales pour disperser les manifestations ou toute autre activité qui pourrait être perçue comme de la résistance. Compte tenu de ce que nous avons vu au cours d'opérations russes antérieures, nous nous attendons à ce que la Fédération de Russie s'efforce de contraindre la population à coopérer par l'intimidation, par des abus et par la répression, y compris des assassinats ciblés, des enlèvements, des mises en détention et des abus physiques.

C'est la raison pour laquelle nous devons créer d'urgence un mécanisme pour documenter tous les abus des droits humains, toutes les violations du droit international humanitaire et tous les crimes de guerre et crimes contre l'humanité potentiels. Les États-Unis sont très favorables à l'utilisation de tous les instruments de l'OSCE qui sont à notre disposition pour établir les faits pertinents et engager le processus visant à faire rendre des comptes aux auteurs.

Sur le plan humanitaire, nous devons également agir d'urgence. Les produits alimentaires et les fournitures médicales manquent dans tout le pays. Nous devons tous exiger la cessation des hostilités pour que les secours humanitaires tant nécessaires puissent être acheminés vers les centres de population touchés. Cette semaine, les États-Unis ont fait don à l'Ukraine d'une aide humanitaire d'un montant de 54 millions de dollars. Nous avons vu beaucoup d'autres pays se mobiliser. Nous devons maintenant livrer ces fournitures à ceux qui en ont besoin, avant qu'il ne soit trop tard.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à faire observer que le terme générique « Russie » s'applique d'abord et avant tout au Gouvernement russe et à ses représentants, mais pas à tous les Russes. Comme l'écrivait récemment Vladimir Kara-Murza, dissident russe et personnalité politique de l'opposition, qui est aussi mon ami, « L'Occident n'est pas le seul à s'opposer à la guerre de Poutine en Ukraine. Beaucoup de Russes s'y opposent également. » En fait, plus de 7 000 d'entre eux ont été détenus en moins d'une semaine pour avoir manifesté contre la guerre. Au cours des jours à venir, nous entendrons sans nul doute d'autres récits d'une telle bravoure et défiance. Andreï Kozyrev, ancien Ministre russe des affaires étrangères a invité, par exemple, les diplomates russes à démissionner, à agir comme des « professionnels » et pas comme des propagandistes de pacotille. » De nombreuses autres

personnes se sont également exprimées et, peu importe le nombre de plateformes de médias sociaux et de médias que le Gouvernement russe fermera, ces voix seront entendues.

Monsieur le Président, tant que le Président Poutine ne cessera pas son agression cruelle pour s'engager de bonne foi sur la voie de la diplomatie et du dialogue, il ne fera qu'isoler et ruiner davantage son pays ainsi qu'accroître les difficultés auxquelles il est confronté. Espérons que cette guerre de conquête soit avortée immédiatement et que le bon sens soit rétabli dans nos relations internationales. Entre-temps, nous ferons tout notre possible pour soutenir l'Ukraine. Nous sommes tous l'Ukraine.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BRITANNIQUE

Merci, Monsieur le Président. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour débattre de la guerre que la Russie a déclenchée contre l'Ukraine, sa voisine souveraine et démocratique. Une guerre non provoquée, préméditée et absolument injustifiable pour laquelle le Président Poutine et le Gouvernement russe portent l'entière et odieuse responsabilité.

Le Royaume-Uni condamne des plus fermement le bombardement par le Gouvernement russe de villages, de bourgs et de villes d'Ukraine. Nous sommes profondément attristés par la mort de Maryna Femina, qui a été tuée au cours du bombardement de Kharkiv. Nos pensées vont à toutes les victimes et à leurs familles.

Depuis notre précédente réunion dans cette salle dimanche dernier, l'armée russe a utilisé plus intensément les roquettes d'artillerie, notamment à Kiev, Kharkiv, Kherson et Marioupol, et, comme l'a déclaré le distingué maire, à Zhytomyr. Dans la nuit du 27 au 28 février, la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine a signalé avoir entendu des explosions et des bombardements lourds, y compris des tirs au moyen de systèmes de lance-roquettes multiples dans des zones situées au nord et au nord-est de la ville de Kharkiv.

L'utilisation par la Russie de l'artillerie lourde dans des zones densément peuplées fait des victimes civiles. Le Bureau des droits de l'homme de l'ONU a fait savoir que, depuis le début de l'invasion russe la semaine dernière jusqu'au 1^{er} mars, 227 civils, dont 15 enfants, avaient été tués, et 525 blessés. Malheureusement, le nombre réel est certainement largement plus élevé.

Les attaques aveugles et disproportionnées perpétrées par la Russie contre des zones civiles ont également touché des infrastructures civiles critiques. Des écoles et des jardins d'enfants ont été endommagés et des immeubles d'habitation détruits. Des infrastructures critiques telles que l'approvisionnement en gaz et en eau, les dépôts de carburant et les communications ont également été touchées, en particulier dans l'est de l'Ukraine. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU a souligné que les pannes de courant constantes et le risque persistant que les ambulances et le personnel de santé soient pris sous les tirs croisés menaçaient le fonctionnement ininterrompu des services hospitaliers indispensables. Nous avons été consternés par la frappe contre la tour de la télévision de Kiev qui a tué des civils et endommagé le mémorial de l'holocauste de Babyn Yar. Il est indispensable que les horreurs dont nous sommes les témoins en Ukraine fassent l'objet

d'une enquête approfondie et que leurs auteurs soient tenus de rendre des comptes. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni et 37 de ses alliés et partenaires ont saisi la Cour pénale internationale des atrocités commises en Ukraine.

Monsieur le Président, nous sommes reconnaissants à M. Mecacci, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), d'avoir tiré très tôt la sonnette d'alarme sur l'impact humain que l'attaque de la Russie contre l'Ukraine avait sur les civils. Nous nous félicitons du fait que le BIDDH soit prêt à continuer de suivre la situation. Cela aura son importance pour faire en sorte que les responsables rendent des comptes, notamment pour les violations du droit international humanitaire.

Des centaines de milliers de civils ukrainiens fuient la violence perpétrée par la Russie. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que quelque 90 000 Ukrainiens ont déjà fui vers des pays voisins et que plus de 100 000 ont été déplacés à l'intérieur de l'Ukraine.

Nous réitérons l'appel que nous avons lancé à la Fédération de Russie le 27 février, de concert avec la Présidence polonaise et 44 autres États participants, à appliquer immédiatement un cessez-le-feu pour permettre à l'aide humanitaire d'accéder à celles et ceux qui en ont besoin et de prévenir les hostilités à l'encontre des civils. Les organisations internationales, dont le personnel dévoué de la MSO qui reste en Ukraine, doivent également bénéficier d'un passage sûr. Nous sommes profondément reconnaissants à la Secrétaire générale, au Secrétariat de l'OSCE, à la direction de la MSO et à la Présidence polonaise des efforts qu'ils déploient pour que l'Organisation s'acquitte de son devoir de protection à l'égard du personnel en Ukraine.

Nous sommes également reconnaissants à la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Teresa Ribeiro, d'avoir dénoncé les tentatives du Gouvernement russe de restreindre les informations relatives à l'attaque russe contre l'Ukraine auxquelles le peuple russe a accès dans les médias.

En dépit des efforts faits par le Président Poutine et son gouvernement, ils ne peuvent dissimuler ni au monde ni au peuple russe lui-même la brutalité de leur attaque contre l'Ukraine. Nous sommes profondément préoccupés par l'arrestation de milliers de manifestants pacifiques en Russie, même d'enfants, simplement pour avoir exprimé leur opposition à cette guerre : c'est là une violation grave des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Le BIDDH a fait état de nombreuses arrestations arbitraires et intimidations policières, la police anti-émeute étant dans certains cas présente en plus grand nombre que les manifestants. Des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes ont également été arrêtés.

En outre, des mesures de répression inacceptables ont été prises à l'encontre des manifestants en Biélorussie, dont le Gouvernement a entraîné un peuple réticent dans la guerre menée par le Gouvernement de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Nous sommes profondément préoccupés par la tenue d'un référendum, qui a été loin de satisfaire aux normes internationales des meilleures pratiques démocratiques, sur des changements à la constitution biélorusse, dont l'abandon de la neutralité du pays et de son statut non-nucléaire. Ce référendum, associé à l'instruction donnée par le Président Poutine aux forces nucléaires russes de rehausser leur niveau d'alerte, accroît une nouvelle fois le risque sans aucun motif

valable. En raison du rôle de facilitateur joué par la Biélorussie de la poursuite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Royaume-Uni a annoncé le 1^{er} mars qu'il appliquerait contre des ressortissants et des organisations biélorusses les premières séries de sanctions liées au conflit. Nous condamnons le rôle que les autorités biélorusses ont joué jusqu'à présent et leur demandons instamment de ne pas persister dans cette voie consternante que trace le Président Poutine.

Nous veillerons aussi résolument à ce que le Gouvernement russe paye le prix de sa violation épouvantable du droit international et de la Charte des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni, de concert avec ses alliés, applique la plus vaste série de sanctions qui n'aient jamais été imposées contre une nation du G20. Et nous ne sommes pas les seuls. Dans le monde entier, nous voyons des organismes allant de banques à des compagnies pétrolières en passant par des ligues de football déclarer clairement que le Président Poutine et son régime doivent être isolés de la communauté internationale pour leurs actions. Hier, à l'Assemblée générale des Nations Unies, 141 pays ont voté en faveur d'une résolution condamnant l'attaque de la Russie contre l'Ukraine. La Russie est désormais un paria international.

Le Royaume-Uni se tient aux côtés de l'Ukraine et du peuple ukrainien. Nous ferons payer au Gouvernement russe le prix de ses actions et le tiendrons responsable de ses crimes, quel que soit le temps que cela prendra. Nous n'acceptons pas et n'accepterons jamais les tentatives du Gouvernement russe de modifier des frontières ou d'imposer son influence par la force.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

L'assaut non provoqué et injustifié de la Fédération de Russie contre l'Ukraine se poursuit.

Il constitue une violation manifeste du droit international. Il s'agit d'un acte de défiance à l'encontre du système international fondé sur des règles. Il est illégal, illégitime et inacceptable.

Nous rejetons cet assaut, comme nous avons rejeté la décision de reconnaître les soi-disant républiques séparatistes de Donetsk et de Louhansk, et comme nous avons rejeté l'annexion illégale de la Crimée.

Nous ne pouvons jamais cautionner le meurtre de civils.

Il est urgent de mettre fin aux attaques militaires et à l'effusion de sang.

La situation est en passe de se transformer en une catastrophe humanitaire.

Avant de parvenir à un cessez-le-feu global, il est nécessaire d'instaurer un cessez-le-feu humanitaire. Il est urgent et indispensable d'instaurer une pause humanitaire.

Nous espérons sincèrement que notre appel sera entendu et que les pourparlers en cours entre les parties seront axés sur les résultats, au moins à cette fin.

Nous demandons à la Fédération de Russie de cesser d'emprunter cette voie proscrite et de revenir au dialogue et à la diplomatie.

Mon pays est disposé à coopérer avec toutes les parties pour faciliter un règlement pacifique de cette crise.

Nous restons attachés et continuerons de contribuer à préserver la souveraineté, l'unité politique et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues incluant ses eaux territoriales.

Monsieur le Président,

L'évolution actuelle de la situation rend cette période éprouvante pour nous tous.

Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Guterres l'a souligné récemment, la compassion, la générosité et la solidarité des voisins de l'Ukraine sont louables.

Il importe que cette solidarité soit pratiquée sans aucune discrimination fondée sur la race, la religion ou l'appartenance ethnique.

La façon dont nous répondons à la crise humanitaire en cours provoquée par la Fédération de Russie ne devrait pas entacher nos engagements dans le domaine des droits humains. Elle ne devrait pas porter ombrage à notre position commune, qui est de rejeter la discrimination.

Nous sommes témoins des souffrances de tous les civils, y compris de ressortissants d'autres pays, en Ukraine. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont déplacés et quittent leur foyer en quête de sécurité. Tous méritent notre aide, notre compassion et notre générosité.

De la même manière, les pays voisins de l'Ukraine ont également besoin de notre solidarité et de notre soutien concrets pour gérer cet afflux soudain d'un très grand nombre de réfugiés. Mais le principal remède urgent pour cela consiste, pour la Fédération de Russie, à mettre fin à son assaut militaire non provoqué et injustifié contre l'Ukraine. À ce stade, c'est ce que nous attendons, ni plus, ni moins.

Monsieur le Président,

Mon pays souhaite la paix, la sérénité et la prospérité dans sa région.

Nous continuerons de faire pression en faveur de la paix et de défendre le droit international.

La Turquie est prête à faciliter tout effort dans le cadre de quelque format que ce soit pour trouver une solution pacifique à cette situation.

En conclusion, je voudrais dire à quel point nous sommes attristés d'apprendre que M^{me} Maryna Fenina, membre de la Mission spéciale d'observation en Ukraine, a perdu la vie à Kharkiv. Nos pensées et notre sympathie vont à sa famille.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1360

3 March 2022

Annex 8

FRENCH

Original: ENGLISH

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALBANAISE

Monsieur le Président,

Nous avons déjà exposé clairement notre position, mais ne nous lasserons pas de réitérer notre condamnation la plus ferme de l'agression non provoquée et inacceptable perpétrée par la Russie contre l'Ukraine, en violation flagrante et arrogante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des principes et engagements de l'OSCE.

Depuis notre dernière réunion dans cette salle, la Russie a poursuivi et intensifié ses attaques brutales, aveugles et délibérées, ciblant et tuant des centaines de civils, dont beaucoup d'enfants, détruisant leurs biens ainsi que des infrastructures civiles, et causant des vagues de réfugiés.

Nous sommes profondément attristés par les pertes en vies humaines et les souffrances endurées. Nous exprimons nos profondes condoléances au peuple ukrainien. Entre-temps, l'endurance et la dignité dont font preuve le peuple et le gouvernement ukrainiens nous ont touchés profondément. Nous soutenons pleinement leur droit à l'autodéfense.

La folie de cette guerre, causée par les dirigeants russes et soutenue honteusement, directement et activement par la Biélorussie, est allée trop loin. Mais elle peut être encore arrêtée et devrait l'être maintenant. Nous demandons à la Russie de cesser immédiatement ses actes de guerre contre l'Ukraine et de retirer sans condition l'ensemble de ses forces de tous les territoires de l'Ukraine, ainsi que d'autoriser d'urgence la fourniture d'une aide humanitaire à celles et ceux qui en ont besoin, en particulier les personnes âgées, les femmes et les enfants.

Cher Président, cher Ambassadeur Halacinski,

Nous tenons à vous remercier, personnellement, ainsi que la Présidence polonaise, pour la manière ferme et raisonnée dont vous gérez cette situation et pour votre direction en cette période difficile.

Notre gratitude va à la Secrétaire générale et à son équipe, ainsi qu'à celle de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine, pour les efforts inlassables qu'elles

déploient afin de transférer le personnel de la MSO en lieu sûr. Aujourd'hui, nous pleurons la mort d'une membre ukrainienne de la famille de l'OSCE à Kharkiv. Nos pensées et notre sympathie vont à sa famille.

Cher Président,

L'Albanie a uni ses forces avec 37 alliés et partenaires pour saisir la Cour pénale internationale de la situation en Ukraine. La Russie doit faire l'objet d'une enquête pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide en Ukraine. Nous n'accepterons jamais une agression illégale.

Le vote massif d'hier en faveur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies est très parlant. Cent quarante et un pays, situés du bon côté de l'histoire, ont pris la parole – en fait, ils ont plutôt vociféré – et exigé que la Russie cesse son agression, écoute la voix du monde et de l'humanité, et rende l'Ukraine à ceux à qui elle appartient, c'est-à-dire aux seuls Ukrainiens.

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1360

3 March 2022

Annex 9

FRENCH

Original: ENGLISH

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MONTÉNÉGRINE

Monsieur le Président,

Le Monténégro souscrit à la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne (UE). Je souhaite cependant, à titre national, insister sur un certain nombre de points qui nous paraissent importants.

Nous condamnons, de la manière la plus ferme possible, l'attaque contre l'Ukraine et demandons à la Russie de mettre fin immédiatement, complètement et sans condition à tous les combats, ainsi que de retirer l'ensemble de ses forces et de son matériel militaire de l'intégralité du territoire de l'Ukraine.

Nous soulignons l'importance du plein respect du droit international et des accords internationaux ainsi que des principes de base énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris et le Mémoire de Budapest.

À cet égard, nous nous sommes félicités de l'adoption hier à une très grande majorité de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies condamnant l'agression russe contre l'Ukraine.

Chers collègues,

Le Monténégro, comme le monde entier, se tient fermement aux côtés de l'Ukraine et de son peuple face à cette crise sans précédent.

Nous continuerons d'apporter notre plein soutien à l'Ukraine et à son peuple sur les plans politique, financier et humanitaire.

Aujourd'hui, au huitième jour de l'invasion russe à grande échelle de l'Ukraine, nous assistons tous à une nouvelle dégradation de la situation en matière de sécurité causée par l'agression militaire russe persistante contre des civils innocents dont le seul souhait est de vivre dans un pays pacifique, indépendant et démocratique.

La situation est extrêmement inquiétante et elle est l'illustration d'une nouvelle violation flagrante du droit international et d'une menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité de l'Europe et au-delà.

Nous condamnons la Russie et la Biélorussie pour sa participation à cette agression contre l'Ukraine et les appelons à respecter leurs obligations internationales.

L'intensification des hostilités a fait un nombre accru de victimes et des dégâts à des infrastructures critiques, entraînant de graves conséquences humanitaires pour la population dans les zones les plus durement touchées.

Compte tenu de la gravité de la situation, nous demandons de nouveau à la Fédération de Russie d'autoriser et de faciliter l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à celles et ceux qui sont dans le besoin ainsi que d'ouvrir des couloirs humanitaires et des passages sécurisés pour les civils et les membres et observateurs de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine.

Nous regrettons que la MSO ait dû être évacuée temporairement et soulignons que la sécurité des observateurs et du personnel de la Mission encore en Ukraine est d'une importance primordiale.

Nous avons toutefois appris hier avec une grande tristesse le décès de la collègue de l'OSCE, qui a été tuée au cours du bombardement de Kharkiv. M^{me} Maryna Fenina faisait partie du personnel de la Mission recruté sur le plan national. Elle travaillait dans le bureau de Kharkiv de la MSO et a perdu la vie alors qu'elle tentait d'obtenir des médicaments pour son frère handicapé. Nous nous joignons à d'autres pour adresser nos condoléances les plus sincères et profondes à sa famille.

Nous regrettons que les efforts diplomatiques visant à éviter ce scénario aient échoué, mais réaffirmons que la diplomatie et le dialogue politique sont les seuls moyens d'instaurer une paix durable.

Nous ne devons pas perdre l'espoir d'une négociation car il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit.

La rhétorique dangereuse, y compris le rehaussement des niveaux d'alerte nucléaire, doivent cesser.

Cette rhétorique ne peut que conduire à une nouvelle escalade et accroître le risque qu'une erreur d'appréciation catastrophique soit commise.

Monsieur le Président,

Les actions de la Russie mettent en danger toute l'architecture européenne de sécurité et l'ordre international fondé sur des règles, cette situation faisant peser une menace non seulement sur la liberté de l'Ukraine et sur son droit à disposer d'elle-même, mais aussi sur la liberté et la sécurité de chacun d'entre nous.

En conclusion, dans le contexte des événements qui se produisent actuellement, nous invitons en outre tous les acteurs internationaux à veiller particulièrement à préserver la stabilité et la sécurité dans les Balkans occidentaux en raison du débordement possible de cette instabilité. Faisant naturellement partie de l'Europe, qui cultive les mêmes valeurs et principes, nous sommes convaincus que seules une accélération des processus d'intégration et une incitation plus forte de nos partenaires de l'UE peuvent constituer une barrière à l'influence malveillante de tiers.

Aussi, investir dans la stabilité et la prospérité des Balkans occidentaux, c'est investir dans la sécurité et la stabilité de l'Europe.

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ISLANDAISE

Monsieur le Président,

L'Islande souscrit à la déclaration de l'Union européenne, mais je demande à prendre la parole pour formuler quelques observations à titre national.

Permettez-moi de souligner d'emblée le soutien inébranlable de l'Islande à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

L'Islande se tient aux côtés de pays de tous les continents pour condamner l'attaque brutale et non provoquée – une violation flagrante du droit international – perpétrée par la Russie contre l'Ukraine.

Le vote historique d'hier à l'Assemblée générale des Nations Unies montre que le monde souhaite un univers qui soit bâti sur la vision de paix et de prospérité ancrée dans la Charte des Nations Unies.

Entre-temps, la Russie, qui est membre de nos organisations et membre permanente du Conseil de sécurité de l'ONU, a opté pour la voie de la guerre et de la destruction et a envahi l'Ukraine, pays souverain, avec tous les dégâts et toutes les souffrances humaines qu'une guerre occasionne.

Monsieur le Président,

L'Islande est fermement résolue à contribuer à répondre aux besoins urgents exprimés par l'Ukraine.

Des civils innocents souffrent déjà, des vies ont déjà été perdues et nous anticipons des conséquences qui seront non seulement horribles pour l'Ukraine, mais également tragiques pour l'ensemble de l'Europe et du monde.

La Russie porte l'entière responsabilité de cette agression militaire et de toutes les destructions et pertes en vies humaines qu'elle causera.

Nous sommes pleinement unis avec l'Ukraine et appelons la Russie à mettre fin à cette guerre insensée et à retirer immédiatement toutes ses forces d'Ukraine sans condition préalable.

Je demande que ma déclaration soit jointe au journal de la séance.

Slava Ukraini.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1360

3 March 2022

Annex 11

FRENCH

Original: ENGLISH

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GÉORGIENNE

Monsieur le Président,

La Géorgie souscrit à la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne. Je voudrais par ailleurs formuler les observations suivantes :

Une fois de plus, nous exprimons notre solidarité avec l'Ukraine et nous associons à la communauté internationale pour condamner fermement l'agression militaire russe qui se poursuit. Le courage dont fait preuve l'intrépide nation ukrainienne dans sa lutte pour la liberté et la paix restera un exemple pour nous tous et pour les générations futures.

Les actions de la Russie violent de façon flagrante la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du droit international, y compris ceux du droit international humanitaire, l'Acte final de Helsinki et d'autres obligations contractées dans le cadre de l'OSCE.

Chers collègues,

Je tiens à m'associer aux intervenants précédents et à exprimer nos plus sincères condoléances à la suite du décès tragique de Maryna Fenina, qui était membre de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine et qui a perdu la vie dans le bombardement de Kharkiv. Nos pensées et nos prières sont avec sa famille, ses amis et les collègues de la MSO en ce moment difficile.

Je voudrais par la présente mettre en avant et remercier particulièrement la Secrétaire générale, la direction de la MSO et la Présidence polonaise pour le travail inlassable qu'elles ont accompli ces derniers jours afin d'assurer la sécurité du personnel de l'OSCE sur le terrain et d'évacuer les membres de la Mission.

Monsieur le Président,

Maryna Fenina est, malheureusement, une des nombreuses victimes de cette agression non provoquée commise par la Russie et de son recours à la force. Une fois de plus, l'Europe et le monde sont les témoins d'une catastrophe humanitaire, les missiles russes prenant l'infrastructure civile pour cible. Des personnes âgées, des femmes et des enfants innocents

subissent des tirs indiscriminés et les pertes en vies humaines ne cessent d'augmenter. En quête de sécurité, plus d'un million d'Ukrainiens ont dû fuir leur foyer et se réfugier dans des pays voisins.

Ces crimes horribles ne peuvent rester impunis. C'est dans cet esprit que la Géorgie s'est associée à 38 pays qui ont demandé à la Cour pénale internationale (CPI) d'enquêter sur la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Nous nous félicitons de la décision de la CPI d'ouvrir une enquête. Aujourd'hui, nous nous joignons également à l'appel adressé au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à invoquer le Mécanisme de Moscou.

Nous sommes conscients de l'importance qu'il y a de partager la charge humanitaire dans ces circonstances très difficiles. Le Gouvernement géorgien a déjà expédié en Ukraine le premier lot d'aide humanitaire comportant notamment des produits pharmaceutiques et des fournitures médicales.

Malheureusement, les Géorgiens ne connaissent que trop bien les souffrances de la guerre, du déplacement et de l'occupation aux mains de la Fédération de Russie, en violation du droit international et des engagements qu'elle a pris, dont, entre autres, l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 conclu sous la médiation de l'UE.

Monsieur le Président,

La Géorgie réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et le Donbass, et aux droits de navigation de l'Ukraine dans ses eaux territoriales.

Nous demandons à la Russie de cesser ses activités militaires immédiatement, complètement et sans condition, de retirer l'ensemble de ses forces et de ses armements du territoire de l'Ukraine et de permettre également un accès immédiat, sûr et sans entrave à tous les mécanismes internationaux humanitaires et des droits de l'homme.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SAINT-MARINAISE

Monsieur le Président,

La République de Saint-Marin souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne, mais nous souhaiterions ajouter quelques observations à titre national.

Tout d'abord, nous nous associons aux condoléances exprimées ce matin à la suite du décès de Maryna Fenina, qui faisait partie de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, et de toutes les pertes en vies humaines de ces derniers jours. Chacune de ces morts est une mort de trop.

La République de Saint-Marin est consternée par les événements en Ukraine qu'elle continue de suivre avec une grande préoccupation. Le nombre de victimes civiles, de réfugiés, de bâtiments détruits et d'épisodes de violence augmente avec chaque minute qui passe. L'insécurité se répand dans toute l'Ukraine, mais aussi dans tout notre espace et à travers le monde.

Ce qui reste clair, c'est que la guerre n'est pas la solution. La République de Saint-Marin déplore toujours le recours à la guerre, quelles que soient les circonstances. Tout en condamnant fermement l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine et son invasion, elle attend néanmoins avec espoir les rencontres prévues entre les représentants de la Russie et de l'Ukraine afin que les parties puissent convenir d'un cessez-le-feu et négocier le plus rapidement possible un accord, un compromis visant à rétablir la paix. Nous exhortons une nouvelle fois les parties à utiliser les voies diplomatiques ainsi que les instruments et les mécanismes des organisations internationales.

Monsieur le Président,

De nombreux pays ont adopté des mesures restrictives en réaction à l'agression militaire commise par la Fédération de Russie.

Jusqu'à présent, le système juridique saint-marinaise n'appliquait au niveau national que les sanctions votées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Il y a deux jours, le Parlement saint-marinais, prenant note des sanctions imposées par l'Union européenne et d'autres organisations internationales, a chargé le Gouvernement de définir les modalités permettant d'appliquer ces sanctions à Saint-Marin également. Qui plus est, Saint-Marin s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour contribuer à l'accueil des citoyens ukrainiens et de toutes les personnes fuyant cette guerre.

Déjà pendant la Seconde Guerre mondiale, Saint-Marin avait fait preuve d'une grande générosité et hospitalité, malgré les dimensions réduites de son territoire et la modicité de ses ressources.

Aujourd'hui, Saint-Marin saura une fois encore apporter sa plus grande contribution possible pour garantir un avenir à celles et ceux qui sont dans le besoin, à commencer par les proches des citoyens ukrainiens qui vivent déjà à Saint-Marin.

Nous sommes profondément choqués par les menaces nucléaires qui sont proférées dans les médias. Nous réaffirmons notre opposition totale à l'utilisation d'armes nucléaires ou à la menace de les utiliser et rappelons qu'elles sont en mesure d'anéantir complètement la vie et notre planète. Ce sont des armes dont l'existence n'a aucune justification.

Saint-Marin a souscrit aujourd'hui à l'initiative d'un vaste groupe d'États participants d'invoquer le Mécanisme de Moscou en Ukraine, conformément au paragraphe 8 du document pertinent.

Nous faisons en outre partie de ceux qui ont demandé l'intervention de la Cour internationale de justice de La Haye.

Nous appelons de nouveau à recourir au dialogue et à la négociation, à cesser les combats et les bombardements et à trouver une solution diplomatique à ce conflit.

Nous continuons à soutenir la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1360

3 March 2022

Annex 13

FRENCH

Original: SPANISH

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ANDORRANE

Monsieur le Président,

Nous offrons nos condoléances aux proches de Maryna Fenina, membre du personnel local de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

L'Andorre souscrit à la déclaration prononcée par l'Union européenne. Permettez-moi cependant, à titre national, de formuler les observations suivantes :

L'Andorre condamne fermement l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

À cet égard, je tiens à vous informer que, lors de la séance gouvernementale tenue hier, le Gouvernement andorran a approuvé le projet de loi qui a été soumis en extrême urgence à l'examen du Parlement pour permettre à l'Andorre de s'associer aux sanctions contre la Russie et la Biélorussie proposées par l'Union européenne. Cette décision signifie que l'Andorre disposera d'un cadre juridique spécifique pour appliquer les sanctions, ce qui, jusqu'à présent, n'existait pas dans le système juridique de la Principauté.

Nous appelons au respect du droit international et du droit international humanitaire.

Lors de sa réunion d'hier, le Conseil des ministres a approuvé le versement au Comité international de la Croix-Rouge d'une contribution volontaire d'un montant de 20 000 euros, à titre d'aide humanitaire pour répondre à la situation d'urgence humanitaire en Ukraine, à l'intention des victimes civiles du conflit.

En conclusion, nous appelons à utiliser tous les instruments de dialogue existants en vue de mettre fin à la violence et d'instaurer la paix. Nous réaffirmons notre solidarité avec les autorités et le peuple ukrainiens.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1360

3 March 2022

Annex 14

FRENCH

Original: ENGLISH

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SLOVÈNE

Monsieur le Président,

Je tiens à m'associer aux autres intervenants pour exprimer nos sincères condoléances à la famille de Maryna Fenina, qui a perdu la vie au cours d'un bombardement, et aux familles des autres victimes de cette guerre.

Monsieur le Président,

La Slovénie souscrit pleinement à la déclaration faite précédemment au nom de l'Union européenne, mais permettez-moi de vous informer d'un sujet particulier des plus préoccupant.

Au cours de l'attaque russe du 1^{er} mars, une roquette a explosé devant un bâtiment administratif situé sur la place centrale de Kharkiv. Cette explosion a également endommagé gravement le consulat de la République de Slovénie.

La Slovénie a condamné vivement cet acte scandaleux et cette violation flagrante du droit international. Le bombardement de bâtiments, qui ne sont pas des objectifs militaires, constitue un crime de guerre en vertu du droit international. L'attaque s'est déroulée dans le centre historique de Kharkiv, qui abrite de nombreux immeubles résidentiels. Des vies ont été perdues.

C'est une nouvelle preuve du caractère aveugle de l'agression russe et nous exigeons que ses auteurs soient tenus de rendre des comptes pour tous les crimes, y compris les crimes de guerre, commis.

La Slovénie demande instamment aux États participants de soutenir l'enquête du procureur de la Cour pénale internationale.

Monsieur le Président, je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE

Monsieur le Président,

Nous remercions le maire de Zhytomyr de son allocution sobre et sombre au Conseil permanent. Elle constitue un rappel de plus des épreuves que le peuple ukrainien a à endurer. Elle constitue également un témoignage de sa bravoure.

Nous nous joignons à d'autres pour transmettre nos condoléances au peuple ukrainien et nous associons aux condoléances pour Maryna Fenina, une employée de l'OSCE. Nos pensées vont à sa famille et à ses amis.

Nos pensées vont également au personnel de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine qui est encore sur place et je voudrais exprimer la gratitude la Norvège pour les efforts déployés par la Secrétaire générale, le Centre de prévention des conflits et la direction de la MSO visant à mettre les employés de la MSO en sécurité.

Monsieur le Président, la Norvège a souscrit à la déclaration de l'Union européenne, mais je souhaite formuler, à titre national, les observations ci-après.

Nous condamnons dans les termes les plus fermes l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

Nous condamnons également la Biélorussie pour avoir facilité cette invasion.

L'agression commise par la Fédération de Russie viole l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Permettez-moi d'être absolument clair.

La Norvège exige que la Fédération de Russie mette fin immédiatement, complètement et sans condition à tous les combats et qu'elle retire l'ensemble de ses forces du territoire de l'Ukraine.

La Norvège exprime sa pleine solidarité avec l'Ukraine et avec le peuple ukrainien face à l'agression russe. L'Ukraine a le soutien indéfectible de la Norvège pour sa

souveraineté et son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

La Norvège s'associera à ses alliés et ses partenaires pour prendre rapidement des contremesures concrètes.

Elle s'alignera notamment sur les sanctions renforcées de l'Union européenne.

Nous tenons à souligner que nos contremesures visent le régime russe et pas le peuple russe.

Ces derniers jours, nous avons regardé avec horreur à la télévision les images de familles séparées, d'enfants s'abritant en sous-sol, de jardins d'enfants détruits par des engins explosifs russes et des ruines des immeubles résidentiels bombardés dans le centre de la capitale ukrainienne. L'augmentation rapide du nombre de victimes civiles nous fend le cœur.

Toutefois, les preuves de ces actions ne parviennent jamais à la majorité de la population russe. La persécution par le régime des médias et des journalistes indépendants laisse aux autorités russes le contrôle presque total des informations transmises à la population russe (par les médias sous le contrôle de l'État). Le 1^{er} mars, la station de radio Ekho Moskvyy et la chaîne de télévision Dozhd, deux des derniers vestiges du journalisme indépendant en Russie, ont été fermées par le Parquet du Procureur général.

Nous regrettons/condamnons également les attaques de la Fédération de Russie et de la Biélorussie contre la liberté de réunion, empêchant des manifestants pacifiques d'exprimer leur opinion.

Nous sommes indignés par les attaques indiscriminées commises contre des civils dans cette guerre de conquête illégale et immorale qui ne respecte aucun principe et n'a d'autre raison d'être qu'une quête pure et simple de pouvoir et de territoire.

L'espace nécessaire à une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante doit être protégé afin d'assurer un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave à celles et ceux qui sont dans le besoin.

Les parties au conflit en Ukraine doivent se conformer aux obligations auxquelles elles ont souscrit en vertu du droit international, notamment du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, et assurer la protection de la population et des détenus civils.

La Russie, et la Russie seule, porte l'entière responsabilité de cette crise humanitaire de par son agression militaire non provoquée, injustifiée et irresponsable contre l'Ukraine.

Nous éprouvons un profond sentiment d'injustice et une profonde sympathie pour le peuple ukrainien, qui lutte pour son pays, ses villes, ses foyers, ses familles et sa survie.

Les dirigeants russes ont décidé de dénier à l'Ukraine le droit de déterminer son propre avenir et ont fait fi des principes fondamentaux qui régissent l'ordre mondial fondé sur des règles depuis la Seconde Guerre mondiale.

Nous ne permettrons pas que cela se produise.

Le monde tiendra la Russie et la Biélorussie comptables de leurs actions.

Merci.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

La Bosnie-Herzégovine suit avec grande attention et préoccupation la situation en Ukraine. Les rapports faisant état de morts ou de blessés après quelques jours à peine d'escalade parlent d'eux-mêmes et signalent clairement à la communauté internationale tout entière qu'elle doit s'employer à trouver une solution pour stopper le conflit. La confrontation militaire d'envergure en Ukraine et dans son voisinage provoque déjà d'énormes souffrances humaines et aurait, si elle se poursuit, de profondes conséquences politiques, économiques et militaires pour nous tous. Nous appelons les parties au conflit à permettre le passage sûr et sans entrave vers des destinations en dehors de l'Ukraine et à faciliter l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire pour les personnes qui sont dans le besoin. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles de celles et ceux qui ont péri ou qui ont été blessés, y compris à la famille de la membre du personnel de l'OSCE qui est morte hier à Kharkiv.

Nous escomptons que la crise actuelle sera réglée par des moyens pacifiques et diplomatiques, avec un dialogue et des négociations politiques entre tous les acteurs concernés, dans le plein respect des normes et des principes du droit international. La Bosnie-Herzégovine respecte l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que celle des autres États participants et États membres de l'ONU. Nous n'acceptons pas que les accords de Minsk soient enterrés. Nous devons œuvrer de manière constructive dans les cadres internationaux compétents, dont le format Normandie et le Groupe de contact trilatéral, à leur pleine mise en œuvre.

Nous souhaitons remercier la Secrétaire générale de l'OSCE, Helga Schmid, pour son travail dévoué visant à évacuer temporairement le personnel international de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine, en raison des combats en cours et de la dégradation de la situation de sécurité dans le pays. Nous espérons que la sécurité du personnel de la MSO encore sur place sera garantie et qu'il disposera de couloirs sûrs pour quitter temporairement le pays jusqu'à ce que les conditions permettant son retour soient rétablies.

Nous appelons toutes les parties au conflit à s'abstenir de recourir à la force et à élargir d'urgence le dialogue politique afin, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionale et mondiale, de résoudre la crise qui a éclaté récemment. Nous encourageons la Secrétaire

générale et la Présidence à mener des activités supplémentaires visant à désamorcer la situation et à poursuivre le dialogue en se servant de tous les mécanismes qui sont à leur disposition à l'OSCE et d'autres mécanismes.

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION JAPONAISE
(PARTENAIRE POUR LA COOPÉRATION)**

Merci, Monsieur le Président.

Se fondant sur le paragraphe IV.1 D) 3 des Règles de procédure de l'OSCE, le Japon prend la parole aujourd'hui étant donné que la question est d'une importance cruciale.

Premièrement, permettez-moi, au nom du Gouvernement japonais, d'exprimer notre solidarité avec le peuple ukrainien. Nous exprimons en même temps nos condoléances et notre sympathie profondes à la famille endeuillée de Maryna Fenina, membre de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine, qui est décédée avant-hier.

Le Japon condamne dans les termes les plus fermes l'acte d'agression commis par la Russie qui porte gravement atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cette tentative unilatérale de modifier le statu quo par la force ébranle les fondements mêmes de l'ordre international en Europe et partout dans le monde. Les actions de la Russie constituent une violation manifeste et flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la philosophie de l'OSCE.

La Russie doit cesser immédiatement son agression, rapatrier ses forces en Russie et reprendre le chemin de la diplomatie.

Pour ce faire, nous devrions coopérer les uns avec les autres pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en application de notre devoir de prendre des mesures conjointes et distinctes en coopération avec la communauté internationale, y compris le G7.

Le Japon a annoncé des mesures de sanction telles que le gel des avoirs de certaines personnes liées au Gouvernement russe, dont le Président Poutine. Le Japon prend aussi des mesures visant à exclure certaines banques russes du système de messagerie SWIFT.

La Biélorussie a autorisé les troupes russes à traverser son territoire et elle est clairement impliquée dans l'agression russe. Le Japon condamne fermement cette action et a décidé d'imposer des sanctions à la Biélorussie également.

Monsieur le Président,

Le Japon est déterminé à fournir à l'Ukraine une aide humanitaire d'un montant de 100 millions de dollars des États-Unis, ainsi qu'une aide sous la forme d'un prêt s'élevant également à 100 millions de dollars des États-Unis, et a décidé de prolonger le permis de séjour des citoyens ukrainiens résidant dans le pays.

De concert avec la communauté internationale, le Japon se tient aux côtés du peuple ukrainien.

Le Japon exige fermement de la Russie qu'elle cesse immédiatement ses actions et retire ses forces militaires.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1360

3 March 2022

Annex 18

FRENCH

Original: ENGLISH

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Monsieur le Président,

Le distingué ambassadeur de la Fédération de Russie vient d'affirmer faussement que la Russie mettait en place des couloirs permettant d'évacuer confortablement l'Ukraine.

La seule qui ait besoin de couloirs pour évacuer l'Ukraine, c'est l'armée russe.

Je vous remercie Monsieur le Président, et je demande que ma déclaration soit jointe au journal de la séance.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

L'opération militaire spéciale que mène la Russie n'est en aucun cas à l'origine de la crise actuelle en Ukraine. La situation dans le Donbass et en Ukraine est une conséquence directe non seulement du coup d'État anticonstitutionnel de 2014 perpétré par des forces néonazies avec le soutien de l'Occident, mais aussi des efforts on ne peut plus manifestes déployés par les pays de l'OTAN sous la direction des États-Unis d'Amérique visant à utiliser le territoire ukrainien dans le but de créer des menaces réelles à la sécurité nationale de la Russie et de « contenir » la Russie. Une campagne inexorable de lutte contre la langue et la culture russes a été lancée dans un État comptant des dizaines de millions de citoyens russophones. L'idéologie du néonazisme a été propagée agressivement. Les sanctions extrajudiciaires à l'encontre des opposants politiques et la persécution de toute dissidence sont devenues la norme.

Ces actions inhumaines se sont poursuivies pendant huit ans. Durant tout ce temps, une guerre sanglante, renforcée par un blocus total de l'économie et des transports dans la région, était menée contre les résidents du Donbass. Les dirigeants ukrainiens se sont soustraits ouvertement à leurs obligations internationales au titre de l'Ensemble de mesures de Minsk, persistant dans l'illusion qu'ils seraient en mesure, avec la bénédiction de l'Occident, de trouver une solution militaire au prétendu « problème du Donbass ».

Il n'y a pas si longtemps, il subsistait encore un espoir, certes faible, qu'ils reviendraient à la raison à Kiev et appliqueraient réellement ce qu'ils avaient signé à Minsk en 2015. Pour cela, un dialogue direct avec Donetsk et Lougansk était nécessaire. Toutefois, les nombreux cas dans lesquels le Gouvernement ukrainien a confirmé qu'il n'était pas disposé à participer à un tel dialogue et à prendre des mesures visant à octroyer au Donbass le statut spécial qui lui était garanti dans le cadre de l'Ensemble de mesures de Minsk nous ont convaincus qu'il n'y avait plus aucune chance que les dirigeants ukrainiens appliquent les accords de Minsk et nous n'avons tout simplement pas le droit de laisser les résidents du Donbass continuer à endurer toujours plus de souffrances.

Comme les provocations ukrainiennes à l'encontre du Donbass ne cessaient en même temps de s'intensifier, les autorités de la République populaire de Lougansk (RPL) et de la

République populaire de Donetsk (RPD) ont demandé à la Russie de leur fournir un soutien militaire conformément aux accords bilatéraux de coopération. Face aux menaces croissantes auxquelles les habitants des deux républiques étaient confrontés et tenant compte également de l'absence de toute perspective de règlement politique, le Président Poutine a pris la décision de mener une opération militaire spéciale. Elle a pour objectifs de démilitariser et de dénazifier intégralement l'Ukraine.

La menace qui pèse aujourd'hui sur les civils ukrainiens ne provient pas de l'armée russe, qui ne cible que des objectifs militaires au moyen d'armes de haute précision, mais du régime de Kiev, qui répand la terreur contre ses concitoyens, et, plus encore, en fait, des « bataillons nationalistes ». Les nationalistes recourent à la tactique consistant à prendre des civils en otage et à s'en servir comme « boucliers humains » quasiment partout : ils déploient du matériel militaire et des armes lourdes à proximité de jardins d'enfants et d'écoles et établissent des postes de tir sur les toits d'immeubles à appartements. Nous disposons d'informations vérifiées selon lesquelles les nationalistes posent des mines dans les ateliers de l'usine Azovstal. Qui plus est, cela se fait pendant que l'usine fonctionne, c'est-à-dire alors même que beaucoup de personnes sont sur place. Azovstal étant un complexe sidérurgique, d'énormes quantités de lubrifiants et autres produits chimiques dangereux y sont stockés. Tout cela pourrait aboutir à une catastrophe majeure et provoquer des dommages irréparables pour la population civile et l'environnement. Ceux qui ont miné l'usine attendent un ordre quelconque pour la faire exploser. Prenons un autre exemple : l'installation de soi-disant « quartiers généraux de défense territoriale » dans une zone densément peuplée et bâtie de Kharkiv, où les nationalistes se sont cantonnés avec leurs armes après avoir chassé les résidents des immeubles voisins de leurs appartements. Tout cela rappelle les méthodes cruelles et inhumaines des terroristes, qui ont été utilisées et continuent de l'être à ce jour en Syrie et dans d'autres régions du monde.

Mon collègue des États-Unis a affirmé qu'un combat était en cours aujourd'hui entre le « mal » et la « résistance ». Eh bien, le « mal », c'est ce que les forces armées ukrainiennes et les bataillons nationalistes commettent actuellement. Et la « résistance », c'est l'opposition que Donetsk et Lougansk manifestent, avec le soutien des forces russes, à ces mesures inhumaines.

Je me dois de souligner une fois de plus que les unités des troupes russes ne menacent pas les civils ukrainiens ; elles ne bombardent pas l'infrastructure civile. Au contraire, dans les villes qui sont désormais sous le contrôle des forces armées russes, la vie revient à la normale, les équipements collectifs sont opérationnels et les transports publics fonctionnent. Plus de 140 000 personnes ont déjà été évacuées du territoire ukrainien. Elles sont arrivées en territoire russe via 11 postes de contrôle frontaliers. Quelques 39 000 d'entre elles sont des mineurs. Plus de 7 000 hébergements temporaires ont été équipés pour les nouveaux arrivants. Ces derniers y reçoivent des repas chauds et leur répartition dans les différentes régions de Russie y est coordonnée. Un bureau chargé de la réponse humanitaire à la situation en Ukraine a été créé au Ministère de la défense russe. Les régions de Russie ont commencé à venir activement en aide à la population dans les zones d'Ukraine touchées. Trente tonnes d'aide humanitaire ont déjà été acheminées de la région de Belgorod vers la ville de Vovchansk et la zone d'installation de Kozacha Lopan ; 20 tonnes de produits ayant été transportées de la Crimée vers la ville de Henichesk dans la région de Kherson. Plus de 300 tonnes d'articles de première nécessité sont distribués dans le cadre de 14 campagnes humanitaires menées dans les régions de Kherson, Sumy et Kharkiv.

Une guerre de l'information de très grande ampleur fait rage actuellement contre la Russie. Les destructions d'installations par les forces armées et les formations nationalistes ukrainiennes dans la RPD et la RPL sont présentées sans vergogne par les médias occidentaux comme les conséquences de l'opération militaire que nous menons en Ukraine. Ils diffusent également de fausses informations à propos de bombardements prétendument aveugles de villes ukrainiennes. Qui plus est, l'espace de l'information est censuré – en l'occurrence, complètement – et on ne tente même plus de justifier cette censure.

Par contraste avec la situation actuelle, nous vous rappelons la réaction des pays occidentaux au bombardement de l'ex-Yougoslavie par les pays de l'OTAN en 1999. État participant de l'OSCE, la République fédérale de Yougoslavie avait été victime à l'époque d'une attaque non provoquée de plusieurs autres États participants de notre Organisation. Les citoyens européens ont suivi le déroulement de cette opération barbare depuis les plages de l'Adriatique. Pourtant, le fait est que, durant les 78 jours qu'a duré l'opération militaire, 2 300 missiles ont été lancés et 14 000 bombes ont été larguées, dont certaines contenaient de l'uranium appauvri. Des avions de combat ont effectué quelque 38 000 sorties. De ce fait, près de 3 500 civils ont été tués, dont 90 enfants, et 12 500 personnes ont été blessées. Plus de 200 000 Serbes ont été contraints de fuir le territoire du Kosovo. Je ne crois pas me souvenir que des sanctions aient été imposées à l'époque à ceux qui s'étaient embarqués dans cette aventure criminelle.

En 1999, les pays de l'OTAN s'étaient retranchés derrière des prétextes humanitaires pour justifier leurs bombardements. Aussi, pourquoi les États occidentaux ont-ils choisi pendant huit ans de ne pas prêter attention aux crimes commis par les nationalistes ukrainiens dans l'est de l'Ukraine et aux souffrances endurées par les plus de quatre millions de résidents de Donetsk et de Lougansk, tous des citoyens ordinaires, qu'ils désignaient invariablement comme des « séparatistes pro-Russes » ? Pourquoi n'ont-ils pas exprimé leur indignation devant la guerre déclenchée par le Gouvernement ukrainien contre les habitants de l'est du pays, au cours de laquelle des zones civiles ont subi des tirs au moyen de systèmes d'artillerie et de lance-roquettes multiples ? Et où est restée la réaction aux propos tenus à Odessa par le Président ukrainien de l'époque, Petro Porochenko, qui avait promis que les enfants ukrainiens iraient à l'école alors que ceux du Donbass, je cite textuellement, seraient « assis dans des caves » ?

Deux explications viennent à l'esprit. La première est le reflet d'une attitude envers les citoyens russophones du Donbass selon laquelle ils sont considérés comme des citoyens de « seconde zone » auxquels les normes de base de l'humanité et d'éthique ne s'appliquent pas. On ne peut s'empêcher d'établir des parallèles avec certains chapitres tragiques de l'histoire de l'Europe du milieu du siècle passé. La deuxième explication est que quelqu'un tirait parti d'une telle situation. Depuis le coup d'État de 2014, les États occidentaux n'ont eu de cesse d'encourager le Gouvernement ukrainien à commettre de tels actes inhumains, d'alimenter le pays en armes et d'y envoyer des instructeurs militaires, incitant de fait les Ukrainiens à commettre des provocations armées contre les résidents du Donbass, qui se défendaient et n'attaquaient pas l'Ukraine.

Nous considérons les annonces que plusieurs pays de l'OTAN font actuellement selon lesquelles ils se préparent à fournir d'autres articles militaires à l'Ukraine, y compris cette fois-ci des armes létales, comme une continuation de la politique irresponsable visant à

contribuer directement à une escalade militaire en Ukraine. Il ne s'agit pas seulement du fait que telles mesures ne sont en aucun cas compatibles avec les appels à la paix lancés par ces mêmes pays. L'envoi au régime de Kiev d'armes susceptibles d'être utilisées contre le personnel militaire russe et des civils crée des risques qui sont absolument inacceptables. Nous pensons qu'il est maintenant extrêmement important d'éviter des situations et des incidents qui pourraient conduire à une confrontation directe entre la Russie et l'OTAN. Nous vous exhortons tous à bien y réfléchir.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.

Merci de votre attention.

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Je n'avais pas l'intention de m'exprimer sous ce point de l'ordre du jour, dont l'intitulé est répréhensible est faux. Toutefois, en réaction aux observations que mon collègue russe vient de formuler, je souhaite exercer mon droit de réponse.

Avant d'en venir à mon argument principal, j'ai une question. Lorsque la pandémie a débuté en 2020 et que des vaccins n'étaient pas disponibles, la possibilité nous avait été donnée de participer au Conseil permanent en ligne. Plusieurs collègues m'ont dit que notre collègue russe avait insinué à l'époque que ceux qui n'assistaient pas au Conseil permanent en personne manquaient de courage. Je voudrais demander à l'Ambassadeur Lukashevich pourquoi il n'est pas présent parmi nous ici dans la Neuer Saal aujourd'hui ?

Mais, ce que je tiens surtout à faire, c'est de réaffirmer que les propos que nous venons d'entendre de la part de la délégation russe ne sont qu'une série de contre-vérités et d'affabulations. Nous pouvons tous voir à travers les mensonges odieux et irresponsables que nous venons d'entendre. La vérité est que, en ce moment même, l'armée russe attaque et tue des citoyens ukrainiens dans une guerre d'agression. J'ai écouté très attentivement ce que l'Ambassadeur Lukashevich vient de dire et je suis heureuse qu'il n'ait pas osé parler de génocide, un crime très grave que le Gouvernement russe invoque de manière irresponsable et hypocritement comme prétendue justification de sa guerre contre l'Ukraine. Soyons clairs : l'affabulation flagrante selon laquelle la Russie réagit à un génocide en Ukraine est un mensonge atterrant propagé par le Gouvernement russe. Personne n'y croit. C'est aussi extraordinairement offensant pour le peuple ukrainien, pour les victimes de véritables génocides et pour la notion même de vérité. Je me dois de réfuter le double langage tenu par l'Ambassadeur Lukashevich, qui qualifie la guerre que l'armée russe a lancée contre le peuple ukrainien d'« opération militaire spéciale ». Ce n'en est pas une. C'est une guerre entreprise par la Russie uniquement parce que le peuple ukrainien souhaite avoir son propre pays souverain et démocratique.

Comme je l'ai dit, Monsieur le Président, personne ne croit les mensonges que le Gouvernement russe débite dans une tentative de justifier sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Le vote d'hier à l'Assemblée générale des Nations Unies montre clairement que la campagne de désinformation menée par le Gouvernement russe a échoué, quatre pays

seulement ayant voté avec la Russie contre la résolution : la Biélorussie, pays agresseur aux côtés de la Russie dans cette guerre, la Corée du Nord, la Syrie et l'Érythrée. Le monde connaît la vérité.

Ici, à l'OSCE, notre travail consiste à engager le dialogue. Il est indispensable que ce dialogue soit fondé sur des faits et pas sur des mensonges et sur la désinformation.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Monsieur le Président,

La délégation russe tient absolument à ce que nous examinions maintenant les Règles de procédure de l'OSCE.

Permettez-moi de vous rappeler qu'aucune organisation internationale, et cela vaut pour l'OSCE également, n'agit qu'en se fondant sur ses règles de procédure ou son statut ou encore sa charte. Nous vivons tous, et les organisations internationales opèrent, dans un cadre plus vaste qui est celui du droit international.

Le droit international consiste en normes écrites et en accords internationaux qui sont signés et ratifiés. Le droit international consiste en arrêts rendus par des cours et des tribunaux internationaux. Et le droit international consiste également en principes qui le régissent.

La Russie ne respectant même pas les accords internationaux écrits qu'elle a elle-même signés et ratifiés, je comprends qu'il lui soit encore plus difficile d'appréhender l'existence de principes du droit international.

Toutefois, ils existent bel et bien et font partie intégrante du droit international.

Parmi ces principes, il y a le *jus cogens*, ou normes impératives, c'est-à-dire des normes auxquelles on ne peut déroger en aucune circonstance. Ces normes sont actuellement violées ou, plutôt, continuent d'être violées par la Fédération de Russie.

Puis, il y a le principe *erga omnes*, qui signifie que la communauté internationale tout entière, chacun d'entre nous, a le devoir et l'obligation de mettre fin à la violation du *jus cogens* par tous les moyens disponibles.

En aucun cas nous ne pouvons faire face à une guerre au moyen de règles de procédure.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 5 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE,
D'ANDORRE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE LA
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DE LA CROATIE, DE
CHYPRE, DU DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE
LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE
L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN,
DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU
NORD, DE MALTE, DE LA MOLDAVIE, DE MONACO, DU
MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA
ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE SAINT-MARIN, DE LA SERBIE,
DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE
LA SUISSE ET DE LA TURQUIE)**

Monsieur le Président,

Je fais la présente déclaration au nom de l'Albanie, d'Andorre, de la Bosnie-Herzégovine, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Macédoine du Nord, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Suisse, de la Turquie, des États membres de l'Union européenne et du Canada.

Aujourd'hui, nos délégations enverront à M. Matteo Mecacci, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), la lettre ci-après, invoquant le Mécanisme de Moscou, avec le soutien de l'Ukraine, à la lumière de nos graves préoccupations concernant les incidences humanitaires de l'invasion russe et les cas possibles de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

« Monsieur le Directeur Mecacci,

Le 24 février 2022, la Fédération de Russie, avec le soutien de la Biélorussie, a lancé une invasion pour faire la guerre à l'Ukraine. Cette nouvelle invasion s'est déroulée dans le

contexte de l'agression en cours de l'Ukraine par la Russie qui, depuis 2014, a violé la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues.

Les délégations de l'Albanie, de l'Allemagne, d'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de Chypre, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie, à la suite de consultations bilatérales menées avec l'Ukraine au titre du Mécanisme de Vienne (de la dimension humaine), invoquent le Mécanisme de Moscou (de la dimension humaine) en vertu du paragraphe 8 dudit document. Nous demandons que le BIDDH s'enquiert auprès de l'Ukraine si elle prévoyait d'inviter une mission d'experts pour examiner les conséquences sur les droits de la personne et les répercussions humanitaires de l'invasion et des actes de guerre commis par la Fédération de Russie, avec le soutien de la Biélorussie, sur le peuple ukrainien, à l'intérieur des frontières et des eaux territoriales internationalement reconnues de l'Ukraine.

La mission d'experts, si l'Ukraine est d'accord, pourrait être chargée, entre autres, d'entreprendre ce qui suit :

- Établir les faits et les circonstances entourant les éventuelles contraventions aux engagements pris dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les violation et abus du droit international des droits de la personne et du droit international humanitaire ;
- Établir les faits et les circonstances des cas possibles de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris ceux découlant d'attaques délibérées et aveugles contre des civils et des infrastructures civiles, et recueillir, consolider et analyser ces informations en vue de les présenter dans le cadre des mécanismes de responsabilité pertinents, ainsi qu'aux cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux qui ont, ou pourraient avoir à l'avenir, compétence en la matière.

Nous demandons également, si l'Ukraine accepte une mission d'experts, que le BIDDH communique toute information ou documentation pertinente recueillie pendant cette mission aux autres mécanismes de responsabilité pertinents, ainsi qu'aux cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux qui ont, ou pourraient avoir à l'avenir, compétence en la matière. »

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je vous saurais gré de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BRITANNIQUE

Monsieur le Président,

En complément de la déclaration prononcée par le Canada au nom de 45 États participants, dont le Royaume-Uni, je souhaite faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Le Royaume-Uni soutient fermement la décision prise conjointement d'invoquer le Mécanisme de Moscou. Nous sommes vivement préoccupés par les incidences humanitaires de l'invasion perpétrée par la Russie et les cas possibles de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Nous avons mentionné dans notre déclaration faite plus tôt aujourd'hui certains des principaux incidents haineux qui se sont déjà produits depuis le début de l'invasion non provoquée, préméditée et totalement injustifiable commise par la Russie.

Nous avons parlé des attaques disproportionnées et aveugles commises par le Gouvernement russe contre des zones civiles, du bombardement de villages, de bourgs et de villes d'Ukraine, ainsi que du recours à l'artillerie lourde dans des zones densément peuplées, ce qui a fait des victimes civiles. Un certain nombre de ces attaques visaient également des infrastructures civiles essentielles. Nous avons aussi parlé des écoles et des jardins d'enfants qui ont été endommagés, ainsi que des immeubles d'habitation qui ont été détruits et des pertes horribles en vies civiles.

Monsieur le Président,

Les actions que la Russie a choisi de mener en Ukraine ont des conséquences graves et d'une portée considérable. Il est important que la mission qui est invoquée aujourd'hui établisse les faits et les circonstances entourant les actions que la Russie déclenche contre l'Ukraine et que toute information ou documentation recueillie pendant cette mission soit communiquée aux autres mécanismes de responsabilité pertinents, ainsi qu'aux cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux qui ont, ou pourraient avoir à l'avenir, compétence en la matière.

Monsieur le Président,

La Russie sera tenue responsable de ses actions.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis souscrivent pleinement à la déclaration conjointe prononcée par mon homologue canadien. Je souhaite cependant ajouter, à titre national, ce qui suit :

Les États-Unis se sont associés aujourd'hui à 44 autres pays pour invoquer le Mécanisme de Moscou et demander que l'Ukraine invite une mission d'experts pour répondre aux graves préoccupations concernant les répercussions sur les droits humains et les incidences humanitaires qu'a la poursuite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Nous avons tous vu les informations dans les médias à propos des éventuels abus des droits de la personne et violations du droit humanitaire commis par les forces d'invasion russes. Ces informations s'inscrivent dans le contexte horrible d'une hausse du nombre des victimes civiles et de dégâts importants causés à l'infrastructure civile.

Il est demandé à la mission d'experts de documenter et d'établir les faits de manière impartiale en ce qui concerne d'éventuelles contraventions aux engagements pris dans le cadre de l'OSCE et les possibles violations et abus du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire commis par les forces russes.

Ce qui compte, ce sont les faits. C'est la devise de la Mission spéciale d'observation en Ukraine. Les engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE comptent eux aussi. Tout comme les obligations découlant du droit international. Les mensonges, aussi nombreux soient-ils, ne sauraient faire disparaître les faits ou dissimuler les résultats sanglants de l'agression russe.

La mission d'experts établira un rapport présentant ses conclusions qui seront partagées avec tous les États participants de l'OSCE. Ce rapport sera également établi dans l'optique de le communiquer aux mécanismes de responsabilité pertinents, dont les cours et tribunaux nationaux, régionaux et internationaux.

Le Gouvernement russe et ses forces seront tenus responsables de tous les abus des droits humains, de toutes les violations du droit international humanitaire et de tous les crimes de guerre qu'ils commettent en Ukraine.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.

1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

S'agissant de la déclaration conjointe de 45 États participants relative à l'invocation du Mécanisme de Moscou de l'OSCE pour répondre à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et aux actes de guerre qu'elle commet contre notre pays, la délégation ukrainienne tient à réaffirmer son plein soutien à cette initiative commune.

Nous apprécions profondément le fait qu'un soutien massif se soit dégagé parmi les États participants, à la suite de consultations bilatérales menées au titre du Mécanisme de Vienne (de la dimension humaine), concernant la nécessité d'invoquer le Mécanisme de Moscou dans le but d'enquêter sur les violations des engagements de l'OSCE, du droit international, du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que d'étayer ces violations, l'accent étant mis en priorité sur la collecte de preuves de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, notamment en raison des nombreuses attaques délibérées et aveugles commises par les forces armées russes contre des civils et des biens de caractère civil dans le cadre de la guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine.

Nous appelons l'attention du Conseil permanent sur le fait que les violations et crimes susmentionnés que la Russie continue de commettre sur le territoire souverain de l'Ukraine sont d'une ampleur que la communauté internationale n'a pas connue en Europe depuis des décennies et qu'une action urgente s'impose pour sauver cette génération du fléau de la guerre.

Nous appelons également l'attention du Conseil sur les faits suivants :

- Le 25 février, en réaction aux graves violations par la Russie des obligations qui lui incombent en vertu de l'Article 3 du Statut du Conseil de l'Europe, les États Membres sont convenus de suspendre la Fédération de Russie de ses droits de représentation au sein du Conseil de l'Europe ;
- Le 28 février, le procureur de la Cour pénale internationale a annoncé sa décision d'ouvrir une enquête sur la situation en Ukraine. Son intention est que l'enquête couvre également tout nouveau crime présumé relevant de sa compétence ;

- Le 1^{er} mars, la Cour européenne des droits de l’homme a ordonné à la Russie de cesser de bombarder et de pilonner des biens de caractère civil en Ukraine, y compris les habitations, les véhicules de secours et les autres biens de caractère civil spécialement protégés, tels que les écoles et les hôpitaux, et d’assurer immédiatement la sécurité des établissements de santé, du personnel médical et des véhicules de secours sur le territoire attaqué ou assiégé par les soldats russes. La décision de la Cour est contraignante ;
- Le 1^{er} mars, la Cour internationale de justice (CIJ) a décidé de tenir des audiences publiques dans l’affaire relative à des allégations de génocide au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Ukraine c. Fédération de Russie) les 7 et 8 mars 2022. L’Ukraine a exigé que la Russie soit tenue responsable d’avoir déformé la notion de génocide pour justifier son agression contre l’Ukraine et perverti l’obligation inscrite dans la Convention de prévenir et de réprimer le génocide. Elle a demandé à la CIJ d’ordonner à la Russie de cesser immédiatement les hostilités ;
- Le 2 mars, l’Assemblée générale des Nations Unies a adopté, par un vote « pour » de 141 États, la résolution « Aggression contre l’Ukraine », dans laquelle l’Assemblée, en particulier :
- Réaffirme son engagement envers la souveraineté, l’indépendance, l’unité et l’intégrité territoriale de l’Ukraine à l’intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s’étendant à ses eaux territoriales ;
- Déplore dans les termes les plus énergiques l’agression commise par la Fédération de Russie contre l’Ukraine en violation du paragraphe 4 de l’Article 2 de la Charte des Nations Unies ;
- Exige que la Fédération de Russie cesse immédiatement d’employer la force contre l’Ukraine et s’abstienne de tout nouveau recours illicite à la menace ou à l’emploi de la force contre tout État Membre.

En conclusion, permettez-moi d’exprimer la profonde gratitude de ma délégation aux États participants qui se sont associés à l’invocation du Mécanisme de Moscou (de la dimension humaine) de l’OSCE pour répondre à l’invasion et aux actes de guerre commis par la Russie contre l’Ukraine et de déclarer que nous sommes disposés à inviter une mission d’experts conformément aux procédures énoncées dans le Mécanisme de Moscou de l’OSCE.

Je vous saurais gré de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous avons pris note de la déclaration faite par le représentant du Canada au nom d'un certain nombre d'autres États participants de l'OSCE.

Notre position concernant le recours aux mécanismes des droits de l'homme de l'OSCE – les mécanismes de Vienne et de Moscou – n'a pas changé. Nous considérons que leur utilisation dans le but de renchérir dans la rhétorique accusatrice et de politiser et diaboliser à dessein certains États participants de l'OSCE est inacceptable et contre-productive. Je tiens à souligner que les mécanismes qui sont à la disposition de l'Organisation ont été créés en vue de coopérer de manière constructive, d'échanger des informations et de renforcer la confiance mutuelle, et non pas pour lancer des attaques collectives.

Dans ce contexte, j'appelle votre attention sur la note verbale SEC.DEL/193/99 du 17 mai 1999 diffusée au sein de l'Organisation par la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'OSCE en réponse à la demande de la Fédération de Russie qu'un mécanisme similaire soit créé en rapport avec le bombardement de l'ex-Yougoslavie, une violation des normes du droit humanitaire et des droits humains. Il convient de mentionner l'explication donnée par la délégation des États-Unis à propos de cette initiative de la Russie (je cite dans la langue originale) : « The validity of these essential principles and commitments including the Vienna/Moscow mechanisms can, however, be affected if these mechanisms are used on false premises. These mechanisms are designed not for accusatory application but for seeking information and strengthening mutual confidence. »

C'est précisément cet objectif de lancer des attaques collectives qui est à la base de la tentative actuelle d'invoquer le Mécanisme de Moscou en rapport avec la Russie. La formulation du point examiné au titre des « Questions diverses » (Any other business) de l'ordre du jour le montre, en particulier, très clairement. Tout d'abord, elle est incorrecte. La Russie ne procède pas à une « invasion » du territoire ukrainien pas plus qu'elle ne s'y livre à des « actes de guerre ». Une opération militaire spéciale est en cours dans le but de démilitariser et de dénazifier l'Ukraine, de protéger la population du Donbass des actions criminelles du régime de Kiev et aussi de protéger la Fédération de Russie de la menace

militaire posée par l'OTAN. Nous en avons informé le Conseil permanent de manière détaillée il y a quelques heures à peine.

En outre, cela soulève l'éternelle question : pourquoi le Mécanisme de Moscou, par exemple, n'a-t-il pas été invoqué de la même manière en rapport avec Kiev étant donné que, pendant huit ans, des zones pacifiques de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk ont été soumises à des tirs d'artillerie des forces armées ukrainiennes et que des civils étaient tués dans ces régions ? Là, vous n'y avez vu de « conséquences humanitaires ». Ou encore, pourquoi, ce mécanisme n'a-t-il pas été invoqué en rapport avec les États membres de l'Union européenne dans lesquels les citoyens russes, dont des enfants, sont actuellement victimes d'un harcèlement d'une ampleur sans précédent et où la liberté d'expression et celle des médias sont violées de manière flagrante, allant jusqu'à la censure totalement injustifiée des sources d'information en langue russe ? Quant au Canada, nous lui conseillerions de ne pas essayer de marquer des points sur le plan politique, mais de se préoccuper du problème de ses chauffeurs routiers.

Et enfin, au début de cette séance, le Président du Conseil permanent a déclaré que l'OSCE telle que nous la connaissions jusqu'à présent avait cessé d'exister. Cela signifierait-il que le Mécanisme de Moscou ne serait plus non plus, pour lui, un instrument pertinent ?

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.

Merci de votre attention.



1360^e séance plénière

Journal n° 1360 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite exercer mon droit de répondre aux observations formulées par la Fédération de Russie.

Premièrement, je tiens à déclarer que le Canada soutient pleinement la déclaration que vient de prononcer l'Union européenne.

Deuxièmement, je voudrais faire une mise au point : le Mécanisme de Moscou est invoqué en rapport avec l'Ukraine, qui s'en est félicitée. Si les troupes russes n'étaient pas en Ukraine, le Mécanisme de Moscou ne serait pas nécessaire. Quant à l'affirmation selon laquelle la Russie ne recourt pas au Mécanisme de Moscou « parce qu'il s'agit d'un outil politique », j'ai du mal à y croire. La Fédération de Russie est libre d'invoquer le Mécanisme de Moscou quand bon lui semble. Mais elle doit trouver au moins cinq autres États participants qui conviennent de le faire de concert avec elle. C'est là le problème auquel la Russie est confrontée.

Le Canada rejette fermement le prétexte que l'Ambassadeur Lukashevich vient de donner pour l'attaque commise par le Gouvernement russe contre l'Ukraine, à savoir que la Russie doit procéder à la « démilitarisation » et à la « dénazification » de l'Ukraine. S'agissant de la « démilitarisation », je ne comprends vraiment pas pourquoi le Kremlin pense qu'il a unilatéralement le droit de démilitariser son voisin. Et ce, comble de l'ironie, en recourant à la force contre ce voisin. Cette idée surréaliste viole une longue liste de principes de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final de Helsinki et du droit international. Quant à la « dénazification », il est révoltant que nous ayons même à honorer l'emploi de ce terme d'une réponse. Le fait que le Kremlin utilise l'étiquette « nazie » contre un gouvernement dirigé par un président d'origine juive dépasse le ridicule pour tomber dans l'absurde, surtout si peu de temps après que des missiles russes aient été tirés contre le mémorial de l'holocauste de Babyn Yar cette semaine. Qui plus est, cette invention tordue et toxique est également profondément offensante et irrespectueuse pour les 20 millions de Russes qui ont perdu la vie en combattant les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle dévalorise leur sacrifice et le rôle important qu'ils ont joué dans l'histoire du XX^e siècle.

Monsieur le Président, la délégation russe insulte ce Conseil en répandant des mensonges et en persistant à déformer les faits. Ses déclarations sont complètement dissociées de la réalité. Nous devons fonder notre débat sur la réalité et sur les faits. Rassembler des faits, c'est la mission du Mécanisme de Moscou et c'est pourquoi il est d'une importance cruciale dans le contexte de cette guerre lancée par la Russie.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que ma déclaration soit jointe au journal de la séance.